

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

Dans le cadre de l'étude du dossier de reprise de la société :

Mandat n°46952

par :

Dénomination sociale :

Forme sociale :

Montant du capital social :

Numéro de RCS :

Adresse du siège social :
.....

Nom du signataire de l'engagement :

Adresse postale (si particulier) :

Qualité :

Adresse courriel :

Coordonnées téléphoniques :

(« le Candidat Repreneur »)

Le présent engagement de confidentialité (« l'Accord ») a pour but de formaliser notre accord pour maintenir le caractère confidentiel des documents et informations qui nous seront transmis par la Société ou la SELARL AJ PARTENAIRES (« les Informations Confidentielles ») :

1. En particulier, nous nous engageons à utiliser les Informations Confidentielles seulement dans le but de déterminer si nous souhaitons faire une proposition de reprise et à élaborer celle-ci, et en aucune manière, de façon à nuire aux intérêts de la Société ou de son fonds de commerce, ni à en faire un autre usage à caractère commercial.
2. Les Informations Confidentielles n'incluent cependant pas les informations :
 - publiques par nature ou qui ont été rendues publiques par la Société ;
 - que le Candidat Repreneur prouverait détenir légitimement et antérieurement à la signature de l'Accord, à moins qu'elles n'aient été remises de façon confidentielle ;
 - qui auraient été élaborées de manière indépendante par le Candidat Repreneur sans user d'une Information Confidentielle ;
 - qui auraient été obtenues par le Candidat Repreneur de la part d'un tiers autorisé à les lui transmettre.
3. Nous nous engageons à communiquer les Informations Confidentielles et/ou à en discuter par écrit ou verbalement qu'avec nos salariés participant à la préparation de la proposition de reprise et les conseils extérieurs que nous aurons engagés, en les informant expressément du caractère confidentiel des informations transmises, si cela est nécessaire à la préparation d'une offre de reprise et seulement dans ce but.

4. Nous nous engageons également à maintenir secrète l'existence d'entretiens ou de négociations concernant l'éventualité de la Reprise, en particulier en ce qui concerne les conditions, les délais et l'état d'avancement de telles négociations.
5. Nous nous engageons à ne révéler à aucun individu, aucune entreprise ou aucune entité juridique autre que ceux mentionnés au point 3 ci-dessus, les Informations Confidentielles ou l'existence d'entretiens ou de négociations concernant la Reprise.

Seuls les salariés des sociétés mentionnées au point 3, participant à la préparation d'une proposition de reprise auront accès aux Informations Confidentielles et nous les informerons de la nature confidentielle des documents transmis.

Nous nous engageons à ce que ces personnes dont nous signalerons les noms par écrit à l'Administrateur Judiciaire respectent le caractère confidentiel des informations transmises et se conforment aux termes du présent Accord.

Notre engagement emporte également obligation de ne contacter que les personnes expressément désignées par la Société ou l'Administrateur Judiciaire, comme interlocuteur, étant entendu que les personnes non expressément autorisées à communiquer ne pourront être contactées et informées du projet de cession.

6. Nous nous engageons à ne pas faire de copies des documents contenant des Informations Confidentielles sans accord préalable des dirigeants de la Société ou de l'Administrateur Judiciaire.
7. Bien que nous comprenions que les dirigeants et associés de la Société se soient efforcés de faire figurer dans les documents transmis des informations réputées vraies et vérifiables, nous reconnaissons que ni eux, ni leurs conseillers respectifs, ni l'Administrateur Judiciaire, ne peuvent être tenus responsables de la véracité ou du caractère exhaustif des Informations Confidentielles ni de toute décision que nous pourrions prendre résultant de leur utilisation.
8. Nous nous engageons à retourner les documents contenant les Informations Confidentielles ainsi que toute copie qui en aurait été faite ou transmise à nos employés, représentants et conseillers à l'Administrateur Judiciaire et à détruire tous les rapports documents informatiques et autres documents de travail préparés par nous ou pour nous, si nous décidions de mettre un terme à notre démarche ou à la première demande de l'Administrateur Judiciaire, quel que soit le degré d'avancement de nos négociations et de nos investigations.
9. Nous nous engageons à ne pas détourner et utiliser les Informations Confidentielles aux fins notamment de débauchage de personnel et/ou de détournement de clientèle pendant une période de 24 mois.
10. Nous reconnaissons l'importance de maintenir confidentielle l'opération visée ainsi que les documents transmis et reconnaissons pouvoir être tenus responsables de dommages et intérêts vis-à-vis de la Société et/ou de ses actionnaires en cas de manquement au présent Accord.
11. Le présent Accord est régi par la loi française. Nous reconnaissons que notre engagement de garder ces informations confidentielles se prolongera pendant cinq ans après l'interruption éventuelle de notre procédure d'évaluation et de notre démarche en vue de la Reprise. Tout litige découlant du présent Accord et qui ne pourrait être résolu à l'amiable sera tranché par le Tribunal de Commerce compétent.

Fait à, le

CACHET DE L'ENTREPRISE :

SIGNATURE :